

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rodez, le 30 mars 2026.

L'OFB rappelle la fragilité des hirondelles en Aveyron



L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*), l'Hirondelle des rochers (*Ptyonoprogne rupestris*) et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) sont les trois espèces présentes en Aveyron. Les inspecteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité (OFB) du département ont pour mission de faire connaître et respecter l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 visant à protéger ces oiseaux migrateurs bénéficiant d'un statut de protection et inscrits sur les listes rouges des espèces « quasi menacées » depuis 2016 en France (critère UICN*).

Faciliter la cohabitation avec l'homme, c'est favoriser la protection de ces espèces en déclin significatif depuis 1989, selon le « Suivi temporel des oiseaux communs » (STOC), étude coordonnée par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'OFB. La régression de la population d'hirondelles en Occitanie s'évalue sur la période 2001-2023 à une baisse de 45% pour l'hirondelle de fenêtre et de 49,5% pour l'hirondelle rustique. Les agents de l'OFB réalisent notamment des observations et des comptages via l'outil d'inventaire naturaliste OISON*.

Les hirondelles, oiseaux migrateurs emblématiques

Reconnaissables à leur vol rapide et coups d'ailes irréguliers, les hirondelles ne sont pas présentes dans l'hexagone en hiver (à l'exception de quelques individus d'Hirondelle de rocher). Leurs arrivées printanières annoncent la période de reproduction. Elles construisent leurs nids en coupole de boue et de brin d'herbe accroché en paroi. Les hirondelles utilisent en général le même nid d'une année sur l'autre et le réparent si nécessaire.

Leurs caractéristiques morphologiques sont bien connues, une queue fourchue, les ailes effilées, le dos noir, et la gorge et le ventre blanc pour les Hirondelles des fenêtres. Elles se nourrissent principalement d'insectes et c'est l'une des causes de la raréfaction de l'espèce, les oiseaux trouvant moins de nourriture, les insectes étant eux même en déclin dans de nombreuses zones.

Proche des hommes, elles subissent un certain nombre d'atteintes. Il est indispensable de préserver leur habitat, souvent proche des maisons. Elles nichent en colonie au niveau des encoignures de fenêtres, sous les débordements architecturaux ou encore dans les cheminées. L'Hirondelle de rocher et l'Hirondelle de fenêtre nichent aussi en milieu naturel (falaises).

S'il y a des nids, que faire en cas de travaux sur toiture, de ravalement ou de ramonage ?

Avant toute intervention, il est impératif de demander une dérogation à la destruction de nids et de l'espèce auprès de la DREAL. Elle devra être anticipée et ne pourra être accordée que si les dates de travaux envisagés sont adaptées à la présence de l'oiseau (hors période estivale par exemple) et qu'il n'y a pas d'autre alternative.

Dans le cadre de mesure de compensation, lors de la destruction de nid, il peut être demandé l'installation de nids artificiels pour permettre à l'espèce de prospérer.

À noter que les nids restent protégés même quand les hirondelles sont absentes. Les détruire constitue un délit au titre du code l'environnement.



Hirondelles rustiques au nid
© Serge Boue / Office français de la biodiversité

L'association de La Ligue de protection des oiseaux (LPO) peut vous apporter des conseils pour éviter la destruction des nids et vous proposer des solutions techniques pour favoriser une bonne cohabitation.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter l'un des organismes suivants :

- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
direction de l'écologie, département biodiversité – 31074 Toulouse - 05 61 58 50 00
- Ligue de protection des oiseaux Occitanie (LPO)
délégation territoriale Aveyron - 05 65 42 94 48
- Office français de la biodiversité
service départemental de l'Aveyron - 05 65 87 07 31

*UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

*OISON : Outil de Saisie des Observations Naturalistes

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Office français de la biodiversité
Service départemental de l'Aveyron
9 rue de Bruxelles – Bourran
12000 RODEZ
05 65 87 07 31
sd12@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr/occitanie

Contact presse : Stéphane CHARRETIER
05 65 87 07 31